- Adoption de mesures appropriées pour empêcher le financement des terroristes; on se propose notamment d'accélérer les activités du groupe de travail chargé de la lutte contre les crimes financiers, mis sur pied par les ministres des finances de l'APEC, et de s'impliquer davantage dans les organismes de normalisation internationaux;
- Respect, par toutes les économies, des exigences internationales pertinentes concernant la sécurité du transport aérien et maritime; les dirigeants demandent aux ministres des transports de participer activement aux discussions sur l'amélioration de la sécurité dans les aéroports, à bord des avions et dans les ports, d'arriver à des résultats concrets dans les plus brefs délais, et de veiller à l'exécution pleinement concertée de toutes les décisions qui auront été prises;
- Renforcement de la sécurité énergétique dans la région, par le mécanisme de l'initiative de l'APEC sur la sécurité énergétique, dans le cadre de laquelle on examine les mesures qui permettraient de répondre aussi bien à des perturbations temporaires de l'approvisionnement énergétique qu'à des difficultés à long terme;
- Intensification des activités de l'APEC pour la protection des secteurs critiques, notamment les télécommunications, les transports, la santé et l'énergie;
- Amélioration des réseaux de communication des services douaniers et développement rapide, sur toute la planète, d'un réseau électronique intégré pour les douanes, qui permettrait aux autorités de mieux faire respecter la loi tout en limitant le plus possible les répercussions de leurs interventions sur le flux des échanges commerciaux;
- Élaboration commune de systèmes électroniques d'enregistrement des déplacements, qui amélioreront la sécurité à la frontière sans nuire à la circulation des véritables voyageurs;
- Renforcement des capacités, et coopération économique et technique visant à permettre aux économies membres d'adopter et d'appliquer des mesures antiterroristes efficaces;